



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

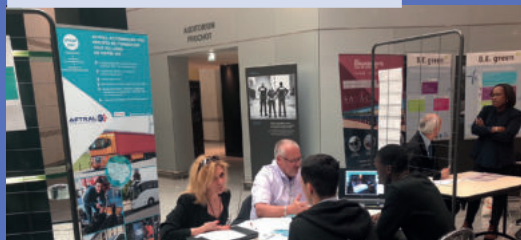
*Liberté
Égalité
Fraternité*



RAPPORT



D'ACTIVITÉ 2019



Les services déconcentrés de l'État en Île-de-France



ÉDITO



Marc Guillaume
Préfet
de la région
d'Île-de-France,
préfet de Paris

J'ai l'honneur de vous présenter le dernier bilan de l'action des services de l'État en Île-de-France. Il est le produit de l'engagement et du travail quotidien des milliers d'agents territoriaux de l'État dans notre région, qui servent nos concitoyens avec dévouement, rigueur et compétence. Je tiens à les en remercier très sincèrement.

Dans la période de transformation qui est engagée, les citoyens ont de fortes attentes envers l'État, qui est en charge des politiques publiques majeures et demeure le garant de l'intérêt général. Les Franciliens ont exprimé ces attentes lors du Grand Débat. Ces attentes sont fortes dans une région comme l'Île-de-France, où le dynamisme économique et le développement de grands projets d'aménagements vont de pair avec de réelles inégalités sociales et territoriales.

La feuille de route des services de l'État en 2019 consistait, dans ce contexte, en la poursuite de deux grandes priorités : améliorer très concrètement la qualité de vie des Franciliens d'une part et lutter contre les inégalités d'autre part.

L'État a continué d'œuvrer, aux côtés des élus locaux, à la construction du Grand Paris du XXI^e siècle, plus durable, plus solidaire et mieux armé face à la concurrence internationale des autres grandes métropoles. Cet engagement s'est traduit très concrètement par un soutien financier accru aux projets d'investissement et d'aménagement des collectivités territoriales : près de 110M€ ont ainsi été apportés par l'État à des projets aussi divers que la construction de nouveaux logements, la revitalisation de centres-villes, le dédoublement de classes de l'éducation prioritaire, la rénovation de collèges ou encore la réalisation de nouvelles médiathèques.

Le chantier majeur du développement du réseau de transports franciliens, qui nous permettra d'avoir un grand réseau de métro automatique adapté aux besoins des Franciliens, constitue l'une des pierres angulaires du développement de notre région. Dans ce domaine, l'année 2019 a notamment été marquée par la concertation conduite par la préfecture avec tous les acteurs et élus concernés pour coordonner les nombreux

travaux d'amélioration des transports du quotidien sur le faisceau nord. La mise en service de l'ensemble de la ligne de tramway T4 a ainsi permis l'amélioration de la qualité du réseau, de l'offre de transport local et constitue vecteur de développement du département de la Seine-Saint-Denis. En effet, 37 000 voyageurs supplémentaires voient chaque jour leur qualité de vie améliorée grâce à des liaisons assurées dans de meilleurs délais.

Le dynamisme lié aux multiples projets d'aménagement du Grand Paris et à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 doit bénéficier directement à tous les Franciliens, et notamment à ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. L'État y veille et s'y emploie activement. Ce dernier s'est ainsi engagé, avec le conseil régional, à mieux identifier les métiers pour lesquels les entreprises franciliennes ont du mal à recruter afin d'adapter l'offre de formations professionnelles. À travers le plan d'insertion régional pour la jeunesse, l'organisation de plus de 70 rendez-vous « d'apprentissage coaching » et le lancement des 22 cités éducatives franciliennes, nous nous sommes également attelés avec une attention particulière à améliorer les dispositifs d'insertion de ceux qui représentent l'avenir de notre région : les jeunes. L'accès à l'emploi des habitants des quartiers de la politique de la ville est une priorité. Depuis le lancement de ce plan en avril 2018, 2 800 jeunes franciliens entre 16 et 25 ans issus de 95 quartiers prioritaires de la ville ont pu bénéficier d'un accompagnement vers la formation et l'emploi. En 2021, l'objectif est d'étendre ce dispositif à encore plus de jeunes en difficulté, afin de leur proposer des parcours individualisés qui permettront d'aboutir à des solutions d'insertion sur-mesure.

L'effort de solidarité porté par l'État s'est également traduit par une mobilisation exceptionnelle en faveur des personnes les plus démunies et ce, quelle que soit leur origine. Cet engagement a permis, en 2019, de pérenniser 5 517 places d'hébergement d'urgence supplémentaires en Île-de-France et de mettre à l'abri plus de 20 600 migrants. Dans cette mission, l'État a pu compter sur la qualité de ses partenaires associatifs et sur leur capacité d'adaptation. Il a également permis le développement des logements intercalaires, permettant aux partenaires associatifs de mettre à la disposition de personnes vulnérables des logements temporairement habitables. La Maison Marceau, les Grands Voisins ou les Cinq Toits, en sont de belles illustrations.

Les Franciliens savent qu'ils peuvent compter sur l'engagement des agents de l'État qui continueront, sans relâche, à servir le bien commun.

SOMMAIRE

- Édito
- **Bâtir un Grand Paris plus compétitif, plus solidaire et plus durable**
 - Accompagner les grands chantiers d'infrastructures
 - Co-construire une vision durable des projets d'aménagement
 - Faciliter les démarches des entreprises, des particuliers et des collectivités
 - Favoriser le développement de l'agriculture biologique et la mutation des territoires
 - Lancement du programme national de l'alimentation et de la nutrition
 - Encourager le développement d'un transport routier et logistique plus durable
 - Améliorer la qualité de l'air, améliorer la qualité de vie
 - Protéger la forêt
- **Lutter contre les inégalités sociales et spatiales de l'Île-de-France**
 - Réduire le chômage des jeunes par un accompagnement individualisé
 - Aligner les compétences des travailleurs franciliens sur les besoins de l'économie
 - Renforcer les dispositifs spécifiques pour les Franciliens les plus éloignés
 - Lutter contre la pauvreté
 - Héberger et réinsérer les plus démunis
 - Accompagner et intégrer les personnes migrantes
 - Développer la construction de logements sociaux dans une logique de mixité
 - Rénover les quartiers prioritaires
 - Réduire la consommation énergétique des logements franciliens
 - Déployer le service national universel
 - Mobiliser la chaîne éducative autour de la réussite de tous
 - Démocratiser l'accès à la culture avec le dispositif « Culture pour tous »
- **Œuvrer en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**
 - Agir au quotidien pour l'égalité entre les femmes et les hommes
 - Décliner en Île-de-France les grandes orientations du plan national
- **Réformer les services de l'État déconcentré en Île-de-France**

.....	3-4
.....	7-8
.....	9-10
activités	11-14
..... agro-écologique	15-16
..... on	17
..... us respectueux de l'environnement	17
.....	18-19
.....	20-23
..... é et par la promotion de l'apprentissage	24
..... es entreprises	25
..... nés de l'emploi	26
.....	27-28
.....	29-30
.....	31-32
..... de rééquilibrage régional	33-34
.....	35
.....	36-38
.....	39-40
..... es jeunes	40-41
..... « Sortir du cadre »	42-43
hommes	
..... es hommes	44
..... u gouvernement	45-47
..... -France	48-50

BÂTIR UN GRAND PARIS PLUS COMPÉTITIF, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE

ACCOMPAGNER LES GRANDS CHANTIERS D'INFRASTRUCTURES

Rénover les transports du quotidien

En Île-de-France, la qualité et le maillage du réseau de transport en commun sont vecteurs de compétitivité. Ils permettent également de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de désenclaver certains territoires et surtout d'améliorer la qualité de vie des Franciliens.

L'Île-de-France bénéficie de nombreuses infrastructures permettant aux Franciliens de se déplacer : 16 lignes de métro pour un linéaire total de 220 km, 1 700 km de RER et de trains, 127 km de lignes de tramways ou de tram-train, 5 600 km de pistes cyclables, etc. Avec plus de 41 millions de déplacements quotidiens, l'État se doit d'investir massivement pour entretenir et développer les transports du quotidien afin de permettre aux Franciliens d'effectuer ces déplacements dans de bonnes conditions.



L'État a ainsi prévu d'investir **33 milliards d'euros sur 5 ans dans les transports du quotidien dont 23 milliards d'euros pour leur développement**. Grâce à cet investissement massif, l'État poursuit le développement des transports du quotidien permettant de décharger les lignes actuelles et de rendre plus accessibles certains territoires. Il veille également à rénover les lignes déjà existantes afin de garantir aux Franciliens des transports modernes. En effet, ces investissements permettront à terme d'améliorer durablement les conditions de circulation, le confort des usagers et d'accroître la ponctualité des trains.

Le Grand Paris Express

Le projet du Grand Paris Express s'inscrit dans la volonté de l'État de répondre aux besoins de déplacement des Franciliens, notamment de banlieue à banlieue. **200 km de nouvelles lignes de métro et 68 gares sur tout le territoire de l'Île-de-France** permettront de faciliter les déplacements de nombreux Franciliens (35 gares doivent être mises en service dès 2025). Ce nouveau réseau de lignes de métro facilitera les déplacements des habitants et des salariés en reliant entre eux les principaux pôles d'emplois de la métropole aux aéroports et aux gares TGV. L'accessibilité des emplois sera ainsi multipliée : + 29 % d'emplois accessibles depuis Saint-Ouen, + 54 % depuis Châtillon, + 990 % depuis Montfermeil.

Focus : face à la Covid-19, des mesures de sécurité mises en œuvre pour poursuivre les chantiers

Lors de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, les services de l'État se sont mobilisés pour soutenir les entreprises. En Île-de-France, où la conduite des grands chantiers d'infrastructures et de logement est particulièrement importante, l'État a notamment travaillé avec les fédérations du BTP et les maîtres d'ouvrage pour permettre une reprise d'activité dans le strict respect des gestes barrières. Ainsi, des guides spécifiques à certains métiers et secteurs d'activités ont été élaborés en partenariat avec le ministère du Travail pour permettre une reprise d'activité en toute sécurité.

Le CDG Express

Le Charles-de-Gaulle-Express est un projet de liaison ferroviaire directe entre l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle et la gare de l'Est, qui permettra aux voyageurs aériens de se rendre à Paris en seulement 20 minutes. Ce projet permettra d'améliorer la desserte de l'aéroport, d'alléger l'affluence dans le RER B et de limiter le trafic routier vers l'aéroport au profit d'un mode de transport plus propre. Le Premier ministre avait chargé le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, de mener une mission de coordination

de l'ensemble des travaux prévus sur l'axe ferroviaire Nord d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Michel Cadot avait proposé deux scénarios pour la réalisation du CDG Express : le premier suggérait une mise en service pour les JO de 2024, moyennant deux fois trois semaines d'interruption du RER B, le second prévoyait une mise en service fin 2025. La ministre des Transports, Élisabeth Borne, a annoncé mercredi 29 mai 2019 que le second scénario sera retenu afin de limiter l'impact des travaux sur les usagers.

BÂTIR UN GRAND PARIS PLUS COMPÉTITIF, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE

CO-CONSTRUIRE UNE VISION DURABLE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Renforcer l'attractivité des villes franciliennes

La région Île-de-France, portée par la dynamique de ses projets d'aménagement, est attractive pour les entreprises et les habitants. Ainsi, il est nécessaire

de répondre aux besoins des Franciliens en termes de bureaux et de logements. Pour cela, l'État a pour **objectif de créer 70 000 logements par an.**

Focus : les quartiers de gare

La dynamique de développement massif des transports en commun donnera une nouvelle attractivité aux territoires de l'Île-de-France. L'attractivité liée à la création du Grand Paris Express doit s'accompagner d'une vision globale sur l'aménagement autour des gares et même au-delà.

Le projet concerne actuellement les **35 premières gares** qui seront mises en service d'ici 2025 ainsi que leur périmètre dans un rayon de 800 mètres. Chaque quartier représente ainsi une aire de 201 hectares soit une surface totale de 7035 hectares pour les 35 premiers quartiers de gares et 13 668 hectares pour les 68 gares du projet.

Les quartiers autour des 35 premières gares prévoient actuellement :

- 14 239 297 m² de surface de plancher totale
- 7 041 459 m² d'activités
- 109 609 logements

L'objectif est de tout mettre en œuvre pour que l'investissement considérable du **Grand Paris Express profite à la construction d'une métropole multipolaire**, en densifiant la ville pour économiser l'espace au bénéfice de la qualité de vie des Franciliens. Ces quartiers doivent ainsi être exemplaires en matière urbaine, paysagère, économique, écologique et sociale.

Accroître l'offre de logements pour les foyers les plus modestes

Cette production de logements doit également permettre d'offrir des logements pour tous les Franciliens, notamment des logements sociaux. Grâce aux efforts de l'État, des collectivités territoriales et des opérateurs HLM, le nombre de **logements locatifs sociaux** agréés en Île-de-France en **2019** est en progression : **30 483** au total contre 29 273 en 2018.

En 2019, l'offre nouvelle s'est maintenue à un niveau comparable à celui de 2018 avec **28 594 logements financés**. La hausse du nombre de logements locatifs sociaux agréés en Île-de-France s'explique par la mise en œuvre de plusieurs politiques publiques ayant permis un rééquilibrage du financement sur les logements les plus abordables et dans les quartiers prioritaires.



Le **plan gouvernemental « Logement d'abord »**, dont l'une des priorités est le développement de l'offre de logements abordables, a permis un rééquilibrage en faveur du financement des logements très sociaux (PLAI) avec une augmentation de 4 % par rapport à 2018. Le rééquilibrage territorial s'est également poursuivi en 2019, grâce à la mise en œuvre du

programme de renouvellement urbain, ayant permis de concentrer des financements exceptionnels dans des quartiers en difficultés. Ainsi, la loi SRU a permis de rééquilibrer les agréments de logements sociaux vers les quartiers les plus déficitaires. Ces derniers ont ainsi bénéficié de 64 % des agréments (68,3 % pour les seuls PLA1).

Afin d'accélérer la dynamique d'agréments dans les années à venir, l'État a signé avec l'AORIF (Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France) et la Banque des Territoires, à l'automne 2019, un accord de partenariat. Il prévoit notamment l'harmonisation et la simplification de l'ensemble du processus grâce à la dématérialisation des procédures.

BÂTIR UN GRAND PARIS PLUS COMPÉTITIF, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE

FACILITER LES DÉMARCHES DES ENTREPRISES,
DES PARTICULIERS ET DES COLLECTIVITÉS

Le chatbot NOA

Le chatbot « **Nous Orienter dans l'Administration** » (NOA) a été lancé le 26 mars 2019. Disponible 24h/24, NOA est un conseiller virtuel qui a pour objectif de faciliter les échanges entre les start-up et les administrations publiques afin de les accompagner dans leurs différentes démarches administratives. Véritable innovation dans le secteur administratif, NOA

répond aux questions des entrepreneurs en matière de création d'entreprise, de développement de l'activité, de financement, etc. Le chatbot est aujourd'hui en capacité de répondre à **489 questions**.



L'activité de NOA en 2019



La nouvelle Mission régionale de Conseil aux Décideurs publics de la DGFIP

En janvier de 2019, la DRFiP d'Île-de-France et Paris s'est dotée d'une Mission régionale de Conseil aux Décideurs publics (MRCDP) qui expertise, sur demande du décideur, tous les sujets des finances publiques (analyse financière des structures publiques, fiscalité directe locale, fiscalité des activités commerciales du secteur public, comptabilité publique, questions immobilières et domaniales...).

La MRCDP propose ainsi ses services à l'ensemble des décideurs publics de la région Île-de-France, qu'ils soient décideurs de l'État (préfet de région, préfets, directeurs d'administrations de l'État, directeur de l'ARS), de ses établissements publics, des collectivités territoriales ou bien des établissements publics hospitaliers et médico-sociaux. Cette offre de service est gratuite.

Exemples de missions traitées par le MRCDP

- ✓ études de soutenabilité financière de projets d'urbanisme de collectivités locales
- ✓ avis sur une renégociation d'emprunt d'un établissement public
- ✓ avis sur la création d'une filiale à l'étranger d'un autre établissement public
- ✓ avis sur un schéma comptable à l'occasion d'un transfert d'activité entre deux hôpitaux publics
- ✓ assistance d'un service de l'État en matière d'analyse financière de structures bénéficiaires de subventions

BÂTIR UN GRAND PARIS PLUS COMPÉTITIF, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE

FACILITER LES DÉMARCHES DES ENTREPRISES,
DES PARTICULIERS ET DES COLLECTIVITÉS

Améliorer les relations entre les contribuables et l'administration

Les différents usagers de la DGFIP en Île-de-France ont pu bénéficier en 2019 de nouveautés afin de faciliter leurs démarches administratives.

Le premier objectif était de mieux répondre aux attentes des usagers en leur offrant des points d'entrée unique, des réceptions de qualité, en évitant des déplacements inutiles et en améliorant le rapport de la DGFIP au contribuable de bonne foi. Pour cela, les finances publiques ont développé un accueil sur rendez-vous permettant d'éviter l'attente aux guichets et assurant un conseil de qualité.



En 2019, ce droit à l'erreur a permis aux usagers de régulariser leurs situations fiscales sans payer de pénalité, lorsque leurs inexactitudes ou leurs omissions dans leurs déclarations ont été commises de bonne foi. L'ouverture d'un site dédié oups.gouv.fr accompagne cette nouvelle relation entre l'utilisateur et l'administration fiscale en répertoriant les erreurs et en prodiguant des conseils.

Par ailleurs, dans le prolongement de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) du 10 août 2018, un droit à l'erreur et des garanties de sécurité juridique ont été mis en place au profit des usagers.

Les petites et moyennes entreprises d'Île-de-France ont également bénéficié d'un accompagnement fiscal personnalisé afin de sécuriser leurs déclarations au regard du droit en vigueur. Avec un interlocuteur unique en région, ce service a apporté une réponse aux entreprises sur des questions aux enjeux fiscaux importants.

Aider les entreprises à faire face aux crises

Quand une crise risque d'avoir un impact économique important, la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) active une cellule de continuité économique adaptée aux circonstances afin de soutenir les entreprises et les commerces. L'objectif est d'aider les activités perturbées et menacées par la crise à y faire face.

Pour y parvenir, cette cellule de la DIRECCTE oriente les entreprises vers les dispositifs les plus adaptés à leur situation. En 2019, la DIRECCTE a notamment mis en place des cellules de continuité économique pour les entreprises impactées par le mouvement des « gilets jaunes » ainsi que celles touchées par l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Direccte

ÎLE-DE-FRANCE

Afin d'aider au mieux les entreprises, la DIRECCTE leur propose différentes solutions telles que la mise en place de l'activité partielle pour les entreprises ayant dû réduire ou suspendre leur activité, afin de placer leurs salariés en chômage partiel. Elle peut proposer des reports d'échéances fiscales ou sociales pour faire face à d'éventuelles difficultés de trésorerie. La DIRECCTE peut également assurer une mission de médiation avec les assurances, les banques privées et la banque publique d'investissement pour permettre aux entreprises d'accéder plus facilement soit aux indemnités auxquelles elles ont le droit, soit au crédit.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LA MUTATION AGRO-ÉCOLOGIQUE

L'État est mobilisé pour accompagner la mutation agro-écologique de l'agriculture et notamment pour financer le développement de l'agriculture biologique.

Versement dans le cadre du second pilier de la PAC aux exploitations agricoles	Nombre de demandes	
Mesures agro-environnementales et climatiques pour accompagner les exploitations sur 5 ans dans des pratiques respectueuses de l'environnement	460 en 2016	1216 en 2019
Aides à la conversion ou au maintien en agriculture bio		



Dans ce cadre, DRIAAC et DDT réalisent gratuitement sur la base de conventions signées en 2015 avec le conseil régional la totalité de l'instruction des demandes des agriculteurs pour ces aides de la PAC.

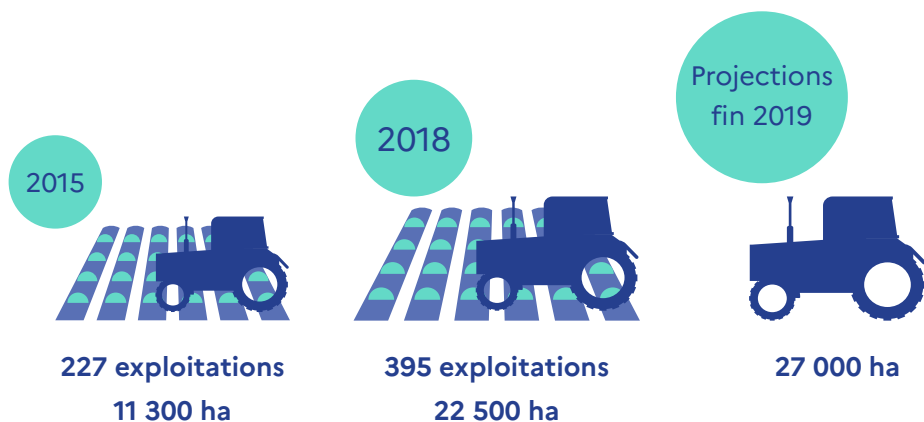
70 % des dossiers de l'exercice 2019 ont été payés dès le 5 mars 2020 et la totalité devrait l'être au 30 juin. **16,3 M€ sont mobilisés pour ces aides, dont 10,1 M€ issus des contributions directes de l'État (7,5 M€ Par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et 2,7 M€ sur le budget du ministère en charge de l'agriculture).**

L'État finance également les structures d'accompagnement des agriculteurs comme la Chambre d'agriculture et des organismes à l'image du groupement d'agriculteurs bio d'Île-de-France ou des **Groupements d'Intérêts économique et environnemental (GIEE)**. La Commission agro-écologie reconnaît, depuis 2019, six GIEE qui sont des groupements engagés dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant des objectifs économiques, environnementaux et sociaux).

BÂTIR UN GRAND PARIS PLUS COMPÉTITIF, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE
BIOLOGIQUE ET LA MUTATION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Surface agricole certifiée bio



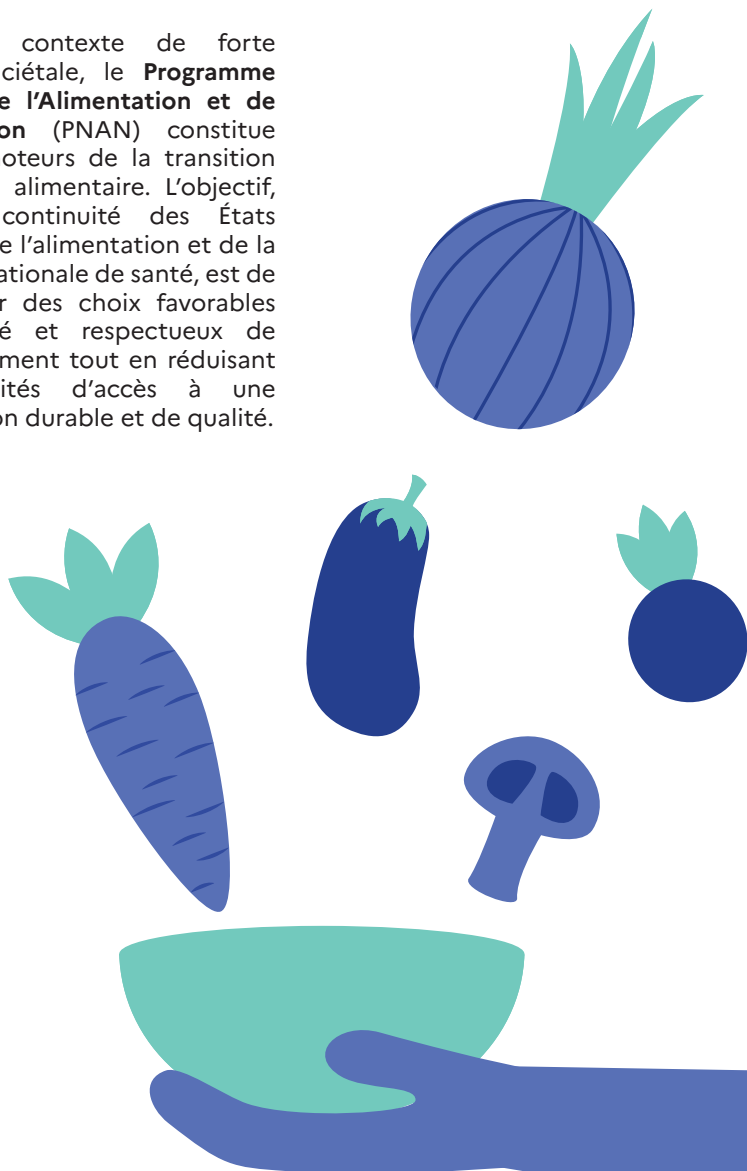
Une **feuille de route régionale du plan Ecophyto 2+** pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires a été établie. Elle projette une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % au niveau national. **175 agriculteurs** sont déjà engagés dans des démarches collectives de réduction de l'utilisation des pesticides dans la région. **L'objectif est d'en mobiliser 400** (10 % des agriculteurs franciliens). Les pouvoirs publics accompagnent (AESN) les agriculteurs et les acteurs non agricoles (collectivités et particuliers) dans cette transition.

Enfin, le **dispositif DEPHY** (démonstration, expérimentation et production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires) a pour finalité d'éprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage de ces produits en promouvant des techniques économiques, environnementales et sociales performantes.

BÂTIR UN GRAND PARIS PLUS COMPÉTITIF, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE

Lancement du programme national de l'alimentation et de la nutrition (2019 - 2023)

Dans un contexte de forte attente sociétale, le **Programme national de l'Alimentation et de la Nutrition (PNAN)** constitue l'un des moteurs de la transition agricole et alimentaire. L'objectif, dans la continuité des États généraux de l'alimentation et de la Stratégie nationale de santé, est de promouvoir des choix favorables à la santé et respectueux de l'environnement tout en réduisant les inégalités d'accès à une alimentation durable et de qualité.



ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

En 2017, **37 entreprises** de la région ont signé le **programme d'Engagement volontaires pour l'environnement dans le secteur du transport et de la logistique**. L'objectif de ce programme est l'accélération des transitions écologique et énergétique dans ce secteur. L'Agence de la Transition écologique (ADEME) et Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) ont remis à chacune d'entre-elles sa **charte d'objectifs CO²**.

Ces entreprises bénéficient gratuitement d'outils de mesure, d'une méthodologie et d'un accompagnement technique personnalisé. Avec l'aide d'un conseiller référent de la DRIEA et de l'ADEME, un plan d'actions personnalisé est également arrêté dans les chartes d'objectifs.



BÂTIR UN GRAND PARIS PLUS COMPÉTITIF, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TRANSPORT ROUTIER
ET LOGISTIQUE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT



37 entreprises franciliennes
dans le secteur du transport
et de la logistique ont reçu de
l'ADEME et de la DRIEA leur
charte d'objectifs CO²



+ de 100
actions portées
dans la feuille
de route par
les collectivités
se concrétisent

60%

des 25 défis
du plan
de protection
de l'atmosphère
engagés



L'État continue son action pour améliorer la qualité de l'air dans le cadre d'une feuille de route commune et d'un plan de protection de l'atmosphère signés en 2017.

Plan de protection de l'atmosphère

Objectif 1 : Des logements plus performants et moins polluants

• Action 1 : Réduire la pollution due au chauffage au bois

Signature d'une convention entre l'ADEME et le conseil régional d'Île-de-France qui instaure une prime destinée à remplacer les équipements anciens par des équipements plus performants (de 1000 à 2000€).

• Action 2 : Un partenariat renforcé avec les collectivités

Participation de l'ADEME et de la DRIHL au programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » de la Métropole du Grand Paris pour un service public de la performance énergétique accessible.

- Financement d'audits de bâtiments scolaires et de copropriétés avec le double objectif d'accompagner 1700 syndicats de copropriétés en 2020 et de réaliser 700 audits
- Faciliter l'accès aux financements, et accompagner la prise de décision des ménages.

Objectif 2 : Encourager des mobilités moins polluantes

• Action 1 : Réguler la circulation des véhicules les plus polluants et proposer des alternatives à la voiture

Soutien de l'État à 79 communes de la Métropole du Grand Paris (5,6 millions d'habitants) engagées depuis le 1^{er} juillet 2019 pour la mise en place d'une zone à faible émission (projet d'interdiction de circulation des véhicules les plus polluants).

Soutien financier à 11 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives - continuités cyclables » pour encourager le recours à des véhicules propres, renforcer l'utilisation des transports en commun, sécuriser les voies cyclables et inciter au covoiturage soit 9 M€.

Soutien financier de 227 M€ pour le financement des transports collectifs au titre du contrat de plan État-région 2019.

Prolongement du Tramway T1 Asnières Colombes en octobre 2019 et **inauguration du Tram T4 Clichy-Montfermeil** en décembre 2019.



• Action 2 : Promotion du transport fluvial

Signature d'une convention entre la Société du Grand Paris, la ville de Paris, HAROPA, VNF et l'État pour favoriser l'évacuation des déblais et l'approvisionnement des chantiers du Grand Paris Express.

Signature d'une convention pour le recours à la logistique fluviale pour la construction du village olympique et paralympique des JOP 2024 (convention signée en janvier 2020) afin de diviser par 5 les émissions de CO₂ et d'éviter plus de 50 000 camions sur les routes d'Île-de-France pour l'évacuation de 500 000 tonnes de déblais en l'espace de 4 ans.

Publication d'un schéma d'aménagement fluvial de la Seine en juin 2019 pour un usage raisonné et respectueux de l'environnement.

• Action 3 : Prendre en compte la pollution dans l'aménagement de notre territoire et la construction auprès des zones de trafics importants

BÂTIR UN GRAND PARIS PLUS COMPÉTITIF, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE

PROTÉGER LA FORÊT

Avec une surface forestière représentant près du quart de la superficie de l'Île-de-France, notre région dispose d'une grande ressource forestière au potentiel social et écologique encore largement sous-exploité.



Un partenariat inédit pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine forestier

Le préfet de la région d'Île-de-France et l'Office national des Forêts (ONF) ont souhaité unir et concentrer leurs efforts autour de la protection du patrimoine forestier et de l'accueil du public en forêt. Au travers d'une feuille de route commune, il est prévu d'engager les parties signataires et les collectivités au travers de conventions d'actions et de partenariats.

L'État abonde, en appui de ces partenariats, la Dotation de Soutien à l'Investissement public local (DSIL) et des crédits issus du Fonds national d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Avec près de **100 millions de visites en forêt par an en Île-de-France**, l'accueil du public requiert des investissements importants pour maintenir les fonctions économiques et environnementales de ces espaces naturels, leur entretien et pour dynamiser l'offre d'activités touristiques autour de la forêt.

Premières réalisations de la feuille de route État/ONF en 2019

- ✓ Subvention de 200 000 € de la Métropole du Grand Paris et de l'État de plus de 170 000 €
- ✓ Mise en valeur de cinq entrées de forêts
- ✓ Restauration du tapis vert de Meudon
- ✓ Mise en place de chantiers participatifs
- ✓ Valorisation des arbres remarquables et du patrimoine forestier
- ✓ Résorption des dépôts sauvages
- ✓ Intervention en forêt de Notre-Dame au titre de la compétence de Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Vers un classement en forêt de protection des principaux massifs forestiers d'Île-de-France

Sous l'impulsion du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, un ambitieux programme de classement des principaux massifs forestiers d'Île-de-France a été engagé.

Classement en forêt de protection

A ce jour, six massifs forestiers sont classés pour un total de 64 637 ha :

- Forêt de Sénart
- Massif de Fontainebleau
- Forêt de Fausses-Reposes
- Massif de Rambouillet
- Arc boisé du Val-de-Marne
- Forêt de Saint-Germain-en-Laye

Les forêts d'Île-de-France à classer (12 462 ha) en priorité sont :

- Forêt régionale de Bondy
- Forêt de La Malmaison
- Forêt de Marly-le-Roi
- Forêt de Montmorency
- Forêt de Meudon
- Forêt d'Armainvilliers et Forêt régionale de Ferrières
- Forêt de Verrières
- Forêt de Versailles

BÂTIR UN GRAND PARIS PLUS COMPÉTITIF, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS DURABLE

PROTÉGER LA FORÊT

Le **classement en forêt de protection des massifs forestiers**, protection la plus forte des bois et forêts, garantit la protection du foncier et l'assurance de la préservation de la forêt, en interdisant tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation des sols de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements.

Préempter pour éviter les destructions

Depuis une cinquantaine d'années, on observe le développement du phénomène de mitage (dépôts sauvages, installations ou constructions illégales) dans les espaces naturels et forestiers. Pour répondre au grignotage illégal des massifs forestiers, la Société d'Aménagement foncier et d'Établissement rural (SAFER) de l'Île-de-France bénéficie désormais de la possibilité de préempter les parcelles boisées dans les secteurs exposés au mitage.

Objectif :

Passer de 65 000 ha
à 77 000 ha
(50 % des surfaces
classées en France)

La gestion durable et multifonctionnelle, fil rouge du Programme régional de la Forêt et du Bois 2019-2029

Approuvé en octobre 2019, le **Programme régional de la Forêt et du Bois (PRFB)** constitue le document cadre d'une politique forestière dynamique, durable, multifonctionnelle et adaptée au contexte francilien, pour les dix prochaines années. Cinq orientations stratégiques y sont inscrites :

1. Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle dans un contexte de changement climatique
2. Renforcer la compétitivité et l'emploi des filières bois régionales et interrégionales
3. Encourager les dynamiques territoriales
4. Répondre aux attentes sociétales en matière de nature, de paysage et d'accueil du public
5. Communiquer sur la forêt, sa biodiversité, la gestion forestière, la filière forêt-bois et ses métiers

Ces orientations sont déclinées en quinze objectifs opérationnels. Cette gestion forestière durable et multifonctionnelle a vocation notamment à améliorer significativement la « pompe carbone » des forêts et leur résilience face aux aléas naturels.

Les 15 objectifs opérationnels du PRFB 2019-2029 d'Île-de-France

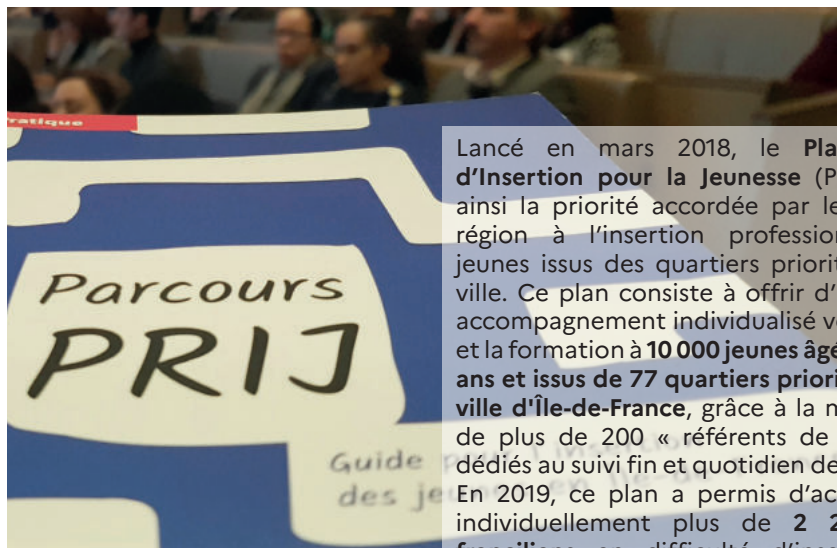
- ✓ Adapter la gestion sylvicole pour anticiper le changement climatique
- ✓ Dynamiser la gestion forestière dans les territoires prioritaires
- ✓ Innover et communiquer sur le financement de la gestion durable des forêts franciliennes
- ✓ Favoriser l'implantation et le développement en Île-de-France ou dans les régions périphériques d'unités de première et de seconde transformation
- ✓ Inciter à l'intégration des enjeux forestiers dans les documents de planification territoriale et autres projets de territoire
- ✓ Développer les usages du bois en circuits courts et de proximité
- ✓ Inciter à recourir au bois dans l'aménagement et la construction et accompagner la structuration des entreprises de la filière
- ✓ Structurer la filière bois-énergie et améliorer sa performance environnementale et énergétique
- ✓ Développer les compétences et la viabilité des entreprises de l'amont forestier
- ✓ Préserver, améliorer et valoriser la biodiversité et les services écosystémiques rendus par la forêt et la filière forêt-bois
- ✓ Communiquer sur la gestion forestière, la filière forêt-bois et ses métiers
- ✓ Adapter les pratiques de gestion forestière à la fréquentation des forêts
- ✓ Améliorer l'accueil et l'accès du public en forêt
- ✓ Développer la concertation autour de la gestion des forêts publiques à forte fréquentation
- ✓ Maintenir et/ou rétablir l'équilibre sylvo-cynégétique



LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

RÉDUIRE LE CHÔMAGE DES JEUNES PAR UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET LA PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE

Sous le double effet de la construction du Grand Paris et de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, l'Île-de-France devrait connaître, dans les prochaines années, une dynamique de créations d'emplois. Afin de lutter contre les inégalités sociales, l'État entend s'appuyer sur cette dynamique pour lutter contre la première des inégalités : l'inégalité devant l'emploi.



Lancé en mars 2018, le **Plan régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)** traduit ainsi la priorité accordée par le préfet de région à l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville. Ce plan consiste à offrir d'ici 2020 un accompagnement individualisé vers l'emploi et la formation à **10 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans et issus de 77 quartiers prioritaires de la ville d'Île-de-France**, grâce à la mobilisation de plus de 200 « référents de parcours » dédiés au suivi fin et quotidien de ces jeunes. En 2019, ce plan a permis d'accompagner individuellement plus de **2 200 jeunes franciliens** en difficulté d'insertion. Plus de 1 000 d'entre eux ont d'ores et déjà pu s'inscrire dans une formation ou trouver un emploi.

Parallèlement, un **plan d'action en faveur de l'apprentissage** a été engagé en Île-de-France, dans le sillage de la mobilisation pour l'emploi et la transition écologique lancée par le Premier ministre. Ce plan d'actions s'est notamment traduit par l'organisation de **70 jobs dating** de l'apprentissage, qui ont concerné près de 300 entreprises et plus de 3 000 jeunes. Ces opérations de jobs-dating ont permis à 500 jeunes d'entrer dans la voie de l'apprentissage, les autres bénéficiant d'un accompagnement spécifique dans leur parcours d'insertion. Pour 2020, l'objectif est de doubler le nombre de jeunes concernés par ces opérations.

ALIGNER LES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS FRANCILIENS SUR LES BESOINS DES ENTREPRISES

Dans certains secteurs d'activité, les entreprises ne parviennent pas à recruter, alors que, dans le même temps, des Franciliens peinent à trouver un emploi. Pour répondre à cette situation, le préfet de région a lancé en 2019 un plan d'action régional sur les métiers en tension qui s'articule autour de 4 axes : l'identification des besoins des entreprises ; l'adaptation de l'offre de formation ; la valorisation des métiers de la construction ainsi que l'accompagnement des jeunes vers ces métiers.

4 métiers particulièrement en tension



Chef de chantier



Conducteur d'engins



Canalisateur



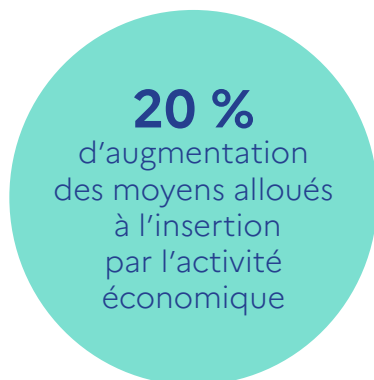
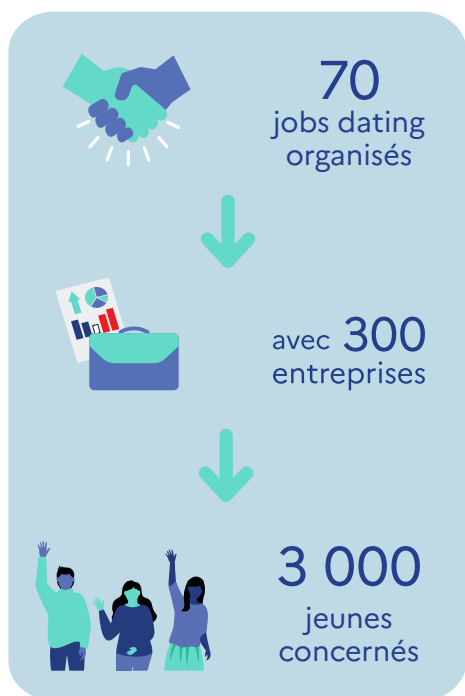
Constructeur de route

63 000
places en formation
créées en 2019

Les études menées en 2019 par les services de l'État, Pôle Emploi et les branches concernées du BTP ont ainsi permis d'identifier 4 métiers particulièrement en tension : chef de chantier, conducteur d'engins, canalisateur et constructeur de route. 5 577 emplois seraient à pourvoir dans ces métiers en 2020 et 8 240 en 2021 ! Au regard de l'insuffisance de l'offre de formation correspondant à ces métiers, l'État et le conseil régional engageront son renforcement en 2020, notamment grâce aux crédits du Pacte régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), lequel a d'ores et déjà permis de créer 63 000 places en formation en 2019.

RENFORCER LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES POUR LES FRANCILIENS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a renforcé les moyens alloués à l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.



En 2019, les moyens alloués à l'insertion par l'activité économique ont ainsi été augmentés de 20 %, pour un montant total de **96,7M€**.

Expérimenté à partir de 2018 et généralisé au 1^{er} janvier 2020, le dispositif des **emplois francs** permet aux employeurs de bénéficier d'une aide lorsqu'ils embauchent un habitant issu d'un quartier prioritaire de la ville (QPV). En 2019, ce dispositif a connu une véritable accélération en Île-de-France, à la faveur notamment de la généralisation du dispositif à l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville de la région. Plus de **5 443 personnes** ont ainsi été recrutées grâce à ce dispositif. Au total, l'Île-de-France représente 42 % des emplois francs de la France entière.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

En 2019, les services de l'État ont déployé en Île-de-France la « Stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes », lancée par le président de la République à l'automne 2018. **14,9 M€ ont ainsi été contractualisés avec les conseils départementaux** (à l'exception du 78 et du 92 qui n'ont pas souhaité s'engager) dont 10,7 M€ pour des mesures nouvelles telles que l'intégration des bénéficiaires du RSA, le soutien aux maraudes mixtes et à l'aide sociale à l'enfance.



Ces actions ont été complétées par le renforcement de dispositifs de droit commun tels que la sécurisation et le **déploiement de 47 points d'accueil et d'écoute des jeunes** ainsi que le **développement de 29 points conseils budget**, en cohérence avec la dynamique « France Service » de rénovation des maisons de services au public.

Enfin des initiatives complémentaires ont été déployées au cœur des territoires : projets d'accompagnement vers le logement des jeunes sortants du dispositif « aide sociale à l'enfance », mise en place de vacations d'écrivain public, consolidation des permanences d'accès aux droits, création d'une épicerie solidaire mobile pour les étudiants, organisation d'anniversaires pour les enfants logés à l'hôtel dans des restaurants solidaires, renforcement de l'offre de domiciliation, soutien à un accueil de jour, etc.

Ces différentes actions, coordonnées par la **Commissaire à la prévention et la lutte contre la pauvreté**, ont pu émerger par la mobilisation de **15 groupes de travail** associant à l'État des acteurs de terrain et des représentants de la société civile. Leur production a nourri les échanges de la conférence régionale du 19 juin 2019 et des deux conférences territorialisées intervenues fin 2019 et en février 2020, portant sur l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA, la petite enfance et sur l'accès aux droits. L'ensemble de ces travaux a permis de stabiliser une première feuille de route régionale visant à proposer des actions concrètes répondant aux besoins du territoire francilien qui sera soumise au Comité d'Administration régionale (CAR) à la fin du 1^{er} semestre 2020.

Entre 2019 et 2022

Un plan national de 8,5 M€ dont

2,5 M€
pour
l'accompagnement
vers l'emploi

2,1 M€
pour
l'investissement
social et la
prévention de la
pauvreté

3,9 M€
pour la
revalorisation
de la prime
d'activité

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

HÉBERGER ET RÉINSÉRER LES PLUS DÉMUNIS

En 2019, **120 000 places d'hébergement étaient ouvertes tous les jours en Île-de-France** (+26,3 % depuis 2016). Pendant la période hivernale, l'État a renforcé son dispositif de protection des personnes sans-abri en ouvrant **7000 places d'hébergement d'urgence supplémentaires** dans le cadre du **plan hiver**.

Mise en place en janvier 2019 d'une halte de nuit dans les locaux de la préfecture pour accueillir une trentaine de femmes dans le cadre du plan Grand Froid.



Veille sociale

Prise en charge

Maraudes

réalisées par les opérateurs,
financées par l'État

Accueils de jour

gérés par les opérateurs,
financés par l'État

le **115**

Hébergement

120 000 places
ouvertes chaque soir
de l'année

+

7 000 places

mobilisées pour l'hiver

Centres et Haltes
d'hébergement de nuit
d'urgence

Offrir des logements stables et accompagner vers la réinsertion professionnelle

Les services de l'État veillent également à accompagner les personnes sans domicile vers un logement durable comme l'illustre notamment le plan Logement d'abord. **La part des ménages hébergés relogés en 2019 s'élève ainsi à 7,6 %** (contre 6,3 % en 2018). Début 2020, un **centre d'hébergement de stabilisation** dit « Le Mesnil » a par exemple ouvert à Stains (93) pour permettre à **60 familles** sans-abri de se stabiliser et de bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi.

Au-delà des **Structures d'Insertion par l'Activité économique** (SIAE) classiques qui accompagnent les personnes à la rue vers un retour au travail, un nouveau dispositif a été soutenu en juillet 2019. Une **convention** a en effet été signée entre la préfecture et une entreprise d'insertion par le travail indépendant « **Lulu dans ma rue** ». Cette initiative encourage et permet aux personnes éloignées de l'emploi de valoriser à l'échelle locale leurs compétences dans le cadre d'un travail indépendant et d'un accompagnement sur mesure. Ce dispositif sera expérimenté pendant 3 ans.

Améliorer le dispositif d'hébergement d'urgence

Depuis juin 2019, un **Groupement de Coopération sociale ou médico-sociale** (GCSMS) est progressivement déployé. Ce dernier, constitué des **9 Services intégrés de l'Accueil et de l'Orientation** (SIAO) d'Île-de-France permet un **système de réservation mutualisée de l'ensemble des nuitées hôtelières financées par l'État dans la région**. Offrant une vision plus globale, cette gestion plus fine du parc francilien d'accueil à l'hôtel permettra de mieux orienter les personnes dans le besoin.

Les SIAO participent également sur demande du préfet à la construction d'un **dispositif permanent de connaissance des personnes à la rue** dans la région en partenariat avec l'**Observatoire francilien des Personnes à la Rue et Hébergées** (OFPRUH). Ce système vise à consolider les données des maraudes pour améliorer et mieux coordonner les dispositifs de veille sociale selon les caractéristiques des territoires.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

ACCOMPAGNER ET INTÉGRER LES PERSONNES MIGRANTES

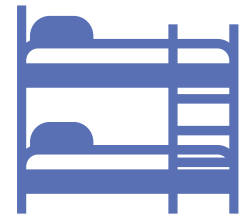
Plusieurs dispositifs existent pour prendre en charge les personnes migrantes. Deux accueils de jour à Paris permettent ainsi d'orienter les personnes migrantes qui souhaitent s'engager dans une démarche de demande d'asile vers les **5 Centres d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES)** de la région. En 2019, près de **9000 personnes ont pu bénéficier de ces services d'orientation**. Au tout début de l'année 2020, un **6^e CAES** a été ouvert en Île-de-France. Plus de **15 000 personnes** ont ainsi pu être **prises en charge dans ces centres en 2019**. Un accompagnement social, sanitaire et administratif y est réalisé par les partenaires associatifs et est financé entièrement par l'État à hauteur de **176 M€ en 2019**.

Des maraudes sont également régulièrement réalisées. En 2019, elles ont permis la mise à l'abri de 11 000 personnes. Ce sont près de 22 000 personnes qui ont pu trouver une solution d'hébergement au cours de l'année 2019 grâce à l'action de l'État.



En octobre 2019, une nouvelle structure d'accueil des réfugiés et des familles qui demandent l'asile a ouvert dans le XII^{ème} arrondissement. **Ce Centre d'Accueil et d'Insertion des Réfugiés (CAIR)** est composé d'une halte de nuit de 70 places pour personnes demandant l'asile et permet l'accueil de 200 réfugiés insérés professionnellement ou en voie de l'être sans solution d'hébergement ou de logement pendant une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois.

En Île-de-France



5 800 réfugiés
hébergés par l'État

Enfin, la mise en œuvre des orientations du **Comité interministériel de l'Intégration** a permis le renforcement des heures dédiées à l'apprentissage du français (jusqu'à 600 heures) dans le cadre du contrat d'intégration républicaine porté par l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration ainsi que le développement d'actions pour une meilleure insertion par l'emploi. Les réfugiés doivent également suivre 4 jours de formation civique. Les crédits dévolus à l'accompagnement des primo-arrivants ont doublé en 3 ans pour atteindre en Île-de-France, en 2019, 14,4 M€ dont 2 M€ dans le cadre d'une contractualisation avec les collectivités territoriales franciliennes.

Ces crédits permettent d'intervenir en faveur de l'intégration des personnes de nationalité étrangère primo-arrivantes sur le territoire français depuis moins de 5 ans. Différentes mesures permettent l'insertion sociale des réfugiés comme l'ouverture des ateliers dans les écoles pour les parents, des actions d'apprentissage de la langue française, d'accompagnement vers l'emploi au travers de projets de mises en situation réelle.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

DÉVELOPPER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX
DANS UNE LOGIQUE DE RÉÉQUILIBRAGE RÉGIONAL

Grâce à un partenariat renforcé entre l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs HLM, le nombre de logements locatifs sociaux agréés en Île-de-France en 2019 s'est maintenu au niveau de 2018.

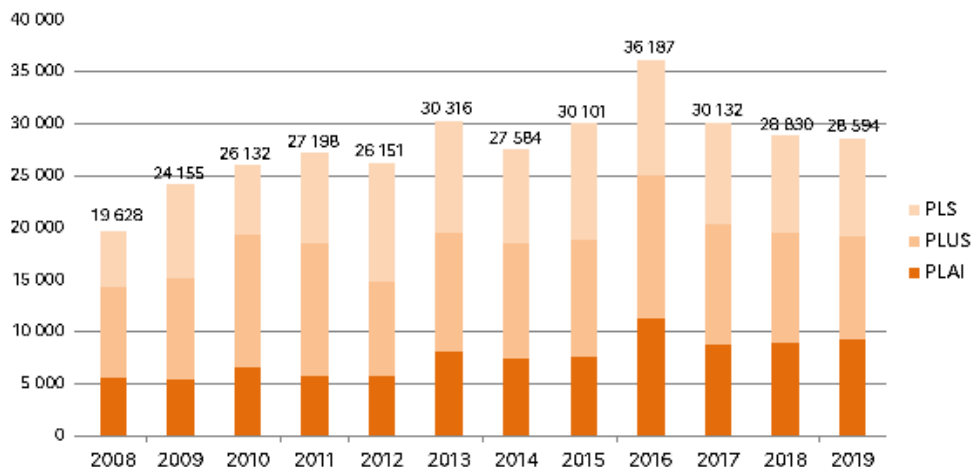


En 2019 on dénombre **28 594 nouveaux logements dont un tiers à destination des ménages les plus modestes (PLAI)**. S'ajoutent également 1889 logements produits dans le cadre du programme de renouvellement urbain, soit un total de 30 483 logements sociaux agréés en 2019. Cette offre s'inscrit également dans le cadre d'un rééquilibrage terri-

torial avec une large contribution des communes déficitaires en logements sociaux. L'Île-de-France se situe parmi les premières régions en termes de réalisation des objectifs annuels fixés par le Fonds national des Aides à la Pierre (FNAP) avec un taux de réalisation moyen de 93 % et un taux de 98 % pour les logements les plus sociaux (PLAI).

En 2019, la répartition du nombre de logements sociaux agréés est homogène entre les différentes catégories de logements sociaux (32,3 % de PLAI, 35 % de PLUS et 32,7 % de PLS).

Évolution du nombre d'agréments de logements locatifs sociaux en Île-de-France de 2008 à 2019 et répartition entre PLAI, PLUS et PLS



Afin d'insuffler une nouvelle dynamique à la construction de logements sociaux dans les années à venir, l'État a signé avec l'AORIF et la Banque des Territoires, à l'automne 2019, un accord de partenariat.

Décliné en 6 axes de travail, il prévoit d'harmoniser les pratiques d'agréments, de fluidifier et de simplifier, en recourant à la dématérialisation, l'ensemble du processus.

L'État assure une concertation régulière et l'animation de la mise en œuvre de l'accord au travers d'un comité de pilotage.

9 231 PLAI
financés en 2019
+4 % par rapport à
2018

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

RÉNOVER LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Fin 2019, **55 % des projets franciliens** du **Nouveau Programme national de Renouvellement urbain (NPNRU)** étaient validés. Les signatures des conventions sont en cours.

PROJETS D'INTÉRÊT NATIONAL - (PRIN)	PROJETS D'INTÉRÊT RÉGIONAL - (PRIR)
<ul style="list-style-type: none">• 35 projets validés• 1 830 M € de concours financiers de l'ANRU générant 6 000 M€ d'investissements• prévoyant la démolition et la reconstitution de 14 100 logements• la requalification de 18 000 logements• 24 projets restant à valider	<ul style="list-style-type: none">• 30 projets validés• 321 M € de concours financiers de l'ANRU générant 1 513 M€ d'investissements• prévoyant la démolition et la reconstitution de 2 700 logements• la requalification de 4 500 logements• 12 projets restant à valider



En moyenne, les concours financiers de l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU) représentent 28 % du montant d'investissement global sur l'ensemble des projets validés à ce jour.

Le renforcement des aides à la rénovation énergétique par l'offre « Coup de Pouce chauffage »

En janvier 2019, une offre « **Coup de pouce Chauffage** » a été lancée afin d'inciter les particuliers à entreprendre des travaux d'économies d'énergie. Les ménages bénéficient ainsi de primes significatives diminuant leur reste à charge. Les ménages les plus modestes bénéficient d'une prime plus importante cumulable avec le dispositif d'aide « Habiter Mieux » de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah).

Aide « Habiter Mieux » de l'Anah par rapport à 2018

10 959 logements rénovés (+37 %)

77,4 M€ de subventions versées (+38 %)

157 M€ de travaux éligibles (+26 %)

40 % de gain énergétique



LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

RÉDUIRE LA CONSOMATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS FRANCILIENS

Le lancement du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE)

Annoncé le 8 septembre 2019 par le gouvernement, le SARE est un **programme de certificats d'énergie (CEE)** doté d'une enveloppe nationale **de 200 M€ sur la période 2020-2024**, co-porté par l'ADEME. Il permettra de cofinancer les montants engagés par les collectivités territoriales pour la réalisation de trois missions :

- renforcer l'information, le conseil et l'accompagnement des particuliers dans leur projet de rénovation énergétique (réseau FAIRE) ;
- sensibiliser, mobiliser et accompagner la montée en compétence des professionnels ;
- développer un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés.

En décembre 2019, la **Métropole du Grand Paris** est le **premier porteur associé à signer une convention SARE**, avec une enveloppe budgétaire fixée à plus de **26,6 M€ pour trois ans, dont 6,7 M€ mobilisables par la Métropole et 15 M€ de CEE.**

Massifier la rénovation énergétique dans les quartiers pavillonnaires à enjeux

Dans le cadre du chantier de la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique en Île-de-France, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris s'est engagé dans une dynamique de **massification de la rénovation énergétique dans les quartiers pavillonnaires**.

Autres dispositifs de traitement de la précarité énergétique

ÉCO-PRÊT LOGEMENT SOCIAL (ÉCO-PLS)

2019 (données provisoires)

20 358 logements rénovés dont 57,3 % au niveau BBC Rénovation

716,6 M€ de travaux

ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO (ÉCO-PTZ)

2019 (données provisoires)

11 579 ménages bénéficiaires

21,6 M€ de prêts

CHÈQUE ÉNERGIE

2019 (données provisoires)

808 376 bénéficiaires

550 000 chèques utilisés soit 57,6 % de plus qu'en 2018

CRÉDIT D'IMPÔT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

2017

176 400 foyers fiscaux bénéficiaires

246,3 M€ de crédit d'impôt

Dans un premier temps, une **expérimentation** sera lancée en 2020 sur deux communes, **Montfermeil (93) et Sceaux (92)**, en s'appuyant sur les acteurs de terrain locaux. La réussite de cette « opération pilote » repose sur la structuration du **Parcours de Rénovation énergétique Performante (PREP)** qui vise à mobiliser et former des groupements d'artisans locaux, à offrir un conseil et un accompagnement personnalisé aux particuliers et à leur proposer une offre de financement adaptée à leurs projets de rénovation.

Le retour de cette première expérimentation permettra de lancer un appel à manifestation d'intérêt fin 2020 à large échelle parmi les secteurs à enjeux franciliens.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

DÉPLOYER LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Après une phase de préfiguration menée en 2019 dans treize départements pilotes dont le Val-d'Oise, le **dispositif SNU** a été étendu en 2020 à l'ensemble des départements de métropole et d'outre-mer. Cette deuxième phase doit concerner entre 20 000 et 30 000 jeunes.

Le SNU est organisé en trois temps



5500

jeunes franciliens concernés par la première phase

En raison de l'épidémie de la Covid-19, les modalités d'exécution du service national universel en 2020 ont évolué. Les jeunes cette année commencent leur engagement pour leur mission d'intérêt général.

Deux phases du SNU en 2020 sont ainsi inversées :

- La mission d'intérêt général sera réalisée dès la fin du confinement, en dehors du temps scolaire, dans le strict respect des règles que les conditions sanitaires imposeront.
- Le séjour de cohésion est reporté à une période ultérieure qui sera fixée prochainement.

Plus d'informations :

<https://www.gouvernement.fr/service-national-universel-snu>

MOBILISER LA CHAÎNE ÉDUCATIVE AUTOUR DE LA RÉUSSITE DES JEUNES

Lancées en novembre 2018, les **Cités éducatives** visent à coordonner l'ensemble des acteurs de terrain œuvrant dans les quartiers prioritaires autour de la réussite éducative, dans l'école et hors de l'école. Il ne s'agit pas d'un dispositif supplémentaire mais d'une démarche de coordination des dispositifs existants. Le but est de mieux accompagner chaque parcours individuel, de la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle par une fédération de tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire des quartiers prioritaires.

26,6 M€

mobilisés, sur 3 ans,
pour les Cités éducatives
en Île-de-France

22 territoires franciliens ont reçu en septembre 2019 le label de Cité éducative. Entrées en phase opérationnelle, les cités ont été accompagnées par les services du préfet de région et du recteur de la région académique pour préciser leur projet de Cité éducative. 100 000€ ont d'abord été délégués par cité pour impulser une dynamique. Des conventions triennales s'appuyant sur ces plans d'actions ont été signées en février 2020 avec l'État. Ce sont ainsi 26 607 000€ qui seront mobilisés sur les trois prochaines années pour leur mise en œuvre en Île-de-France.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

MOBILISER LA CHAÎNE ÉDUCATIVE AUTOUR DE LA RÉUSSITE DES JEUNES

Les 22 Cités éducatives d'Île-de-France

- Aulnay-sous-Bois
- Champigny-sur-Marne
- Chanteloup-les-Vignes
- Corbeil Essonne
- Evry-Courcouronnes
- La Courneuve
- Gennevilliers
- Bondy
- Chennevières-sur-Marne
- Clichy-sous-Bois
- Créteil
- Garges-lès-Gonesse
- Grigny
- Les Mureaux
- Mantes-la-Jolie
- Melun
- Orly
- Paris
- Sarcelles
- Sevran
- Trappes
- Villiers-le-Bel

Orientations prioritaires

- ✓ Favoriser le contexte de l'apprentissage
- ✓ Élargir les possibles des jeunes
- ✓ Sécuriser les parcours et prévenir le décrochage scolaire

DÉMOCRATISER L'ACCÈS À LA CULTURE AVEC LE DISPOSITIF « SORTIR DU CADRE »

Initié en 2016, le dispositif « **Sortir du cadre** » favorise par des jumelages culturels en Île-de-France l'accès à la culture de publics qui en sont éloignés, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en mobilisant des établissements nationaux reconnus pour leur excellence culturelle. Les jumelages permettent de coconstruire des projets avec les acteurs de terrain (associations, missions locales, collectivités, établissements scolaires, etc.).

1,02 M€

de soutien aux
partenaires culturels
en 2020

1,03 M€

de soutien aux
partenaires culturels
en 2019

La nouvelle convention 2019-2020 permet l'octroi d'un montant maximum de 60 000 € par an et par projet. Ce financement annuel a vocation à être attribué pendant toute la durée du projet, soit trois ans. En **2019**, l'enveloppe globale était de **1 030 800€**. La dotation pour 2020 s'élève à 1 203 300€.

Ces projets s'inscrivent pleinement en complémentarité d'autres dispositifs régionaux que sont les Cités éducatives ou le PRIJ.

Ils sont particulièrement variés : stages de découvertes des métiers d'art, ateliers artistiques, expositions temporaires, interventions d'artistes, etc.

Au cours de la crise sanitaire, de nombreux établissements ont su adapter leurs dispositifs : travail d'écriture via les réseaux sociaux, discussions artistiques virtuelles, etc. Ces établissements ont pu participer à la continuité éducative et s'inscrire dans les programmes d'actions de l'Éducation nationale (comme les « vacances apprenantes ») au titre du 2S/2C « Sports, Santé, Culture, Civisme » pour la période estivale.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SPATIALES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

DÉMOCRATISER L'ACCÈS À LA CULTURE
AVEC LE DISPOSITIF « SORTIR DU CADRE »

Les 22 jumelages culturels 2019-2021
dans le cadre du plan « Sortir du cadre »

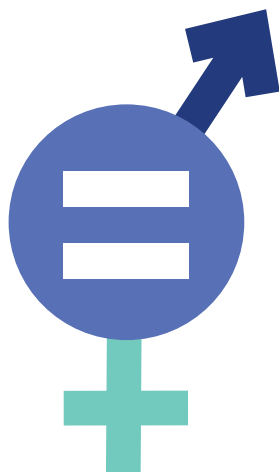


- Théâtre national de Chaillot
- Théâtre national de La Colline
- Musée d'Orsay
- Bibliothèque nationale de France
- Radio France
- Centre national des arts plastiques
- Établissement public du parc et de la grande halle de La Villette
- Opéra-comique
- Hall de la Chanson
- Opéra national de Paris
- Institut national de l'audiovisuel
- Établissement public de la réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées
- Philharmonie de Paris• Grigny
- Centre des monuments nationaux – Château de Champs-sur-Marne (en cours)
- Centre de musique baroque de Versailles
- Théâtre de l'Odéon
- Panthéon
- Musée du Louvre
- Château de Versailles
- Centre des monuments nationaux – Basilique de Saint-Denis
- Château de Fontainebleau
- Centre Georges Pompidou

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

AGIR AU QUOTIDIEN POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La Direction régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) a pour mission de mettre en œuvre la politique gouvernementale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La DRDFE conçoit et anime la programmation régionale stratégique en faveur de l'égalité femmes hommes autour de plusieurs objectifs adaptés à l'Île-de-France qui ont été définis et validés en CAR début 2019.



- **Objectif 1 :** promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des jeunes.
- **Objectif 2 :** favoriser l'accès aux droits, prévenir et lutter contre toutes les violences sexistes.
- **Objectif 3 :** favoriser l'accès à l'emploi et la création d'entreprises par les femmes.

Cette stratégie s'appuie notamment sur deux plans régionaux structurants relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes d'une part, et à l'égalité professionnelle d'autre part qui demeurent les deux piliers fondamentaux de l'action publique à partir desquels se formalisent des partenariats.

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

DÉCLINER EN ÎLE-DE-FRANCE LES GRANDES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT

L'action de la Direction régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) s'inscrit en 2019 dans la poursuite de la lutte contre les violences faites aux femmes, déclarée grande cause du quinquennat par le président de la République, Emmanuel Macron. La DRDFE coordonne donc les actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en Île-de-France. Elle travaille avec les associations, les collectivités et les autres services de l'État.



Le programme budgétaire 137 Égalité femmes hommes de la mission solidarité géré par la DRDFE permet au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris de financer ou de cofinancer des actions locales à destination des femmes. Ce soutien financier consolide l'installation de différents lieux d'accompagnement, d'écoute et d'orientation des femmes victimes à l'échelle de la région et en partenariat avec les collectivités territoriales.

La DRDFE promeut par ailleurs l'innovation dans les dispositifs mis en œuvre afin de répondre aux différentes problématiques que vivent les femmes selon le type de violences qu'elles subissent ou ont subi et selon leur situation.

Si une part conséquente du budget régional, qui s'élève en 2019 à 3 M€, soutient des actions de prévention et de lutte contre les violences, un quart est dédié aux actions relevant de l'égalité professionnelle, de l'accès à l'emploi, de la mixité des métiers, de l'insertion socio professionnelle et de l'entrepreneuriat des femmes.



En soutien à la lutte contre les violences et à l'égalité professionnelle, des actions de sensibilisation et de formation rassemblées sous l'étiquette « culture de l'égalité » sont développées.

Pour être diffusée, cette culture passe par des campagnes de communication, des colloques, des séminaires, des ateliers, des formations ou des sensibilisations. C'est grâce à ces moments de mobilisation, de prise de conscience, que l'égalité entre les femmes et les hommes progresse.

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

UNE DÉCLINAISON EN ÎLE-DE-FRANCE DES
GRANDES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT

Exemples d'actions menées par la DRDFE et ses partenaires

Mars 2019

Conférence inversée :
**monoparentalité
et femmes précaires**

Avril 2019

Séminaire sur la prostitution des mineurs
« **Connaître pour mieux prévenir
et mieux réparer** » en partenariat
avec l'Éducation nationale

Novembre 2019

Cérémonie de remise des prix
du concours « **Créatrices d'Avenir** »

Décembre 2019

Séminaire « **Égalité salariale :
enjeux de société** »

Les principaux objectifs de la DRDFE pour 2020

- **Objectif 1** : promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des jeunes.
- **Objectif 2** : favoriser l'accès aux droits, prévenir et lutter contre toutes les violences sexistes.
- **Objectif 3** : favoriser l'accès à l'emploi et la création d'entreprises par les femmes.

RÉFORMER LES SERVICES DE L'ÉTAT DÉCONCENTRÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

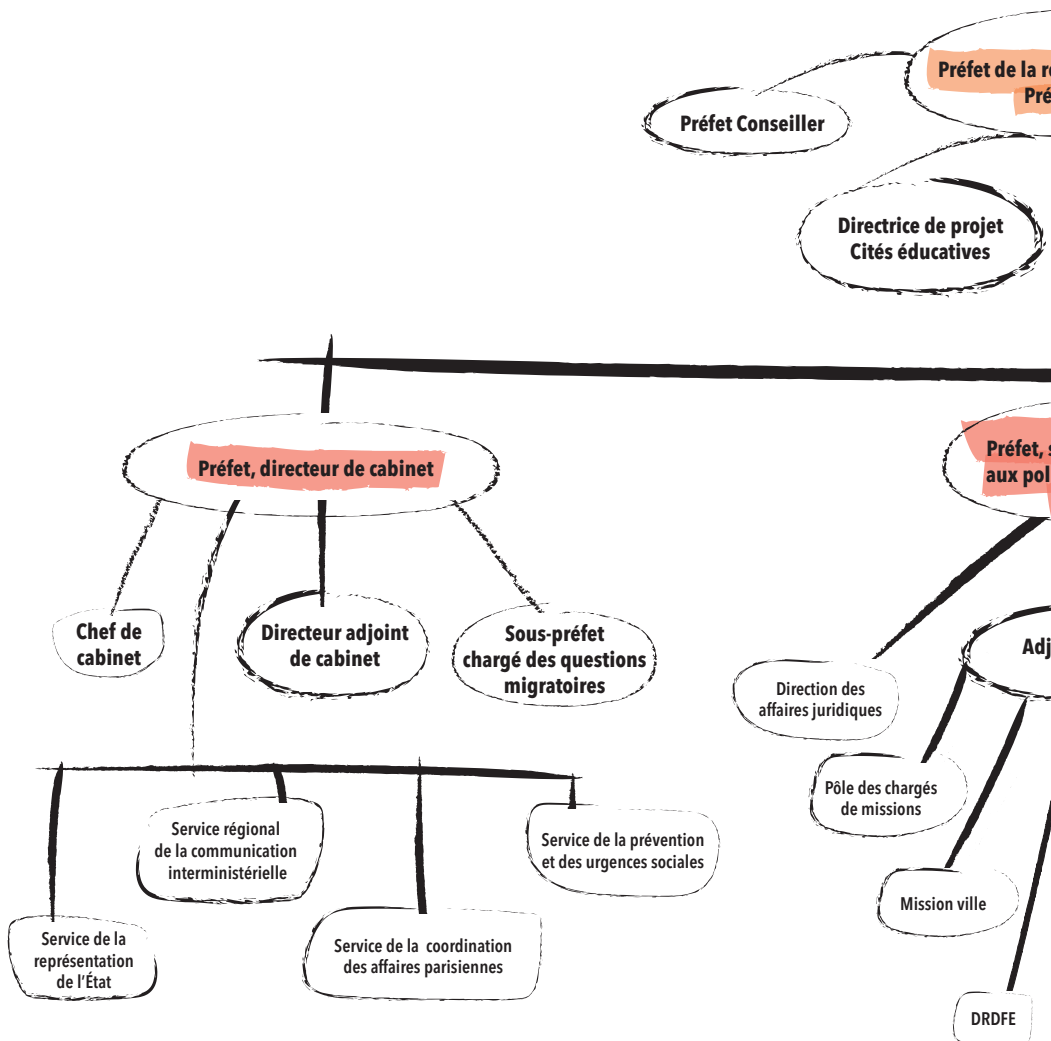
Dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale des services de l'État initiée en 2018, les services de la préfecture de région ont été réorganisés le 1^{er} mars 2020. L'objectif est simple : se doter d'une organisation adaptée à la spécificité du territoire francilien pour améliorer à la fois l'exercice des missions de l'État en Île-de-France mais aussi renforcer les mutualisations des fonctions support des différents services.

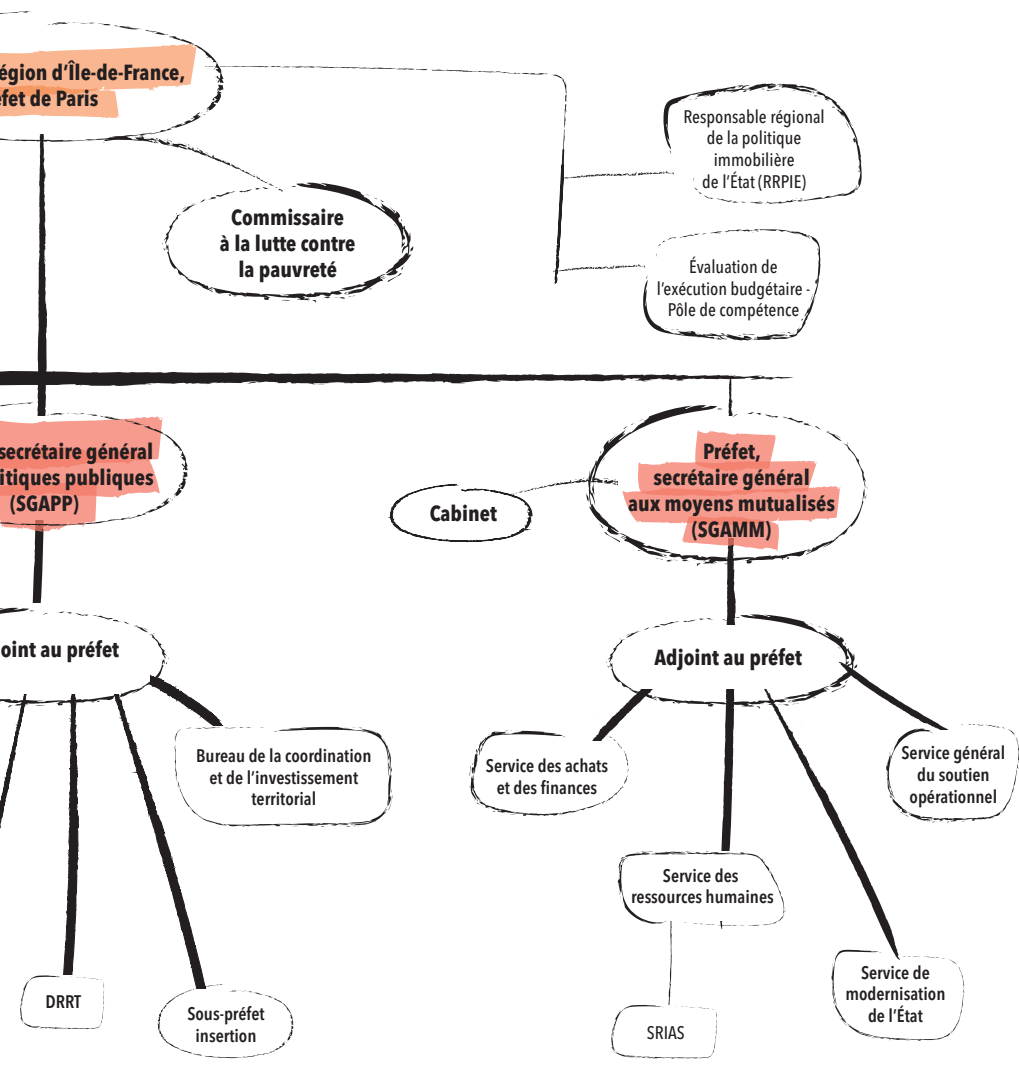
La logique géographique laisse désormais place à une organisation en trois pôles fonctionnels (chargés respectivement des politiques publiques, des moyens de l'administration et du cabinet) confiés à des préfets qui assisteront le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris dans l'exercice de ses missions.

Trois axes de transformation sont ainsi poursuivis :

- Constituer un « secrétariat général aux politiques publiques » pour renforcer la coordination et le pilotage des politiques au niveau régional.
- Créer un « secrétariat général aux moyens mutualisés » qui permet de rationaliser et de professionnaliser l'organisation des fonctions support des services de l'État dans la région.
- Rattacher les missions d'urgence sociale et de suivi des affaires parisiennes au cabinet ce qui permet non seulement une meilleure visibilité sur ces dossiers mais aussi de désigner un interlocuteur unique de haut niveau sur les sujets propres à la Ville de Paris.

RÉFORMER LES SERVICES DE L'ÉTAT DÉCONCENTRÉ EN ÎLE-DE-FRANCE







Rédaction et conception graphique : SRCl ; - Contributions : DIRECTECTE ; DRIEE ; DRJSCS ; DRIA AF ; DRAC ; DRFP ; DRIHL ; DRIEA ; DRDFE - Illustrations : Freepik - août 2020

